



Les contraintes sanitaires actuelles, nous obligent à respecter un cadre strict dans l'organisation de notre Assemblée Générale :

- ✚ **Port du masque obligatoire pendant toute l'assemblée dès l'arrivée sur site**

- ✚ **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**
 - La **vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale
 - La preuve d'un **test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques)**
 - Le résultat d'un **test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19**, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- ✚ **1 personne par club autorisée afin de respecter la jauge maximum de la salle**

- ✚ **Prévoir un stylo à bille personnel pour l'émargement**

- ✚ **Respecter la distance d'un mètre entre chaque personne dans la file d'attente de l'émargement**

Comptant sur votre implication

